CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 2 DECEMBRE 2019 A 19H30

<u>Présents</u>: M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Claire DURANTE, Mme Nicole FILLON, Mme Evelyne GAILLOT, M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER (conseillers municipaux)

Absents excusés: Eric PIESVAUX (procuration à Karine Bassard), M. Maxime SAGETTE (procuration à Bernard Milloir)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

M. le Maire propose d'observer une minute de silence à la mémoire des 13 militaires morts en opérations extérieures.

Le compte rendu du conseil municipal du 30/11 est adopté à l'unanimité.

1. Rajout d'une délibération concernant la gestion du cimetière

Il est nécessaire de proroger la procédure de régularisation avant reprise des sépultures sans concession relevant du régime de droit commun jusqu'au 30 novembre 2020. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette prorogation.

2. Convention Département / Commune arrêt de bus du collège

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la convention entre la commune et le département pour la création d'un arrêt de bus qui permet aux collégiens de Pouilly d'emprunter le bus à l'entrée de la commune.

3. Concours des illuminations

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire le concours des illuminations comme les années précédentes. 2 catégories seront récompensées : les particuliers et les commerçants, artisans et professionnels.

Dans chaque catégorie, les lauréats gagneront un bon d'achat « illumination » valable auprès des commerçants locaux : 100€ pour le 1^{er} prix, 50 € pour le 2^{ème} prix et 40€ pour le 3^{ème} prix.

Le classement de ce concours sera réalisé par la commission espaces verts.

Les lauréats du concours 2018 ne pourront pas gagner en 2019.

4. Personnel communal

Régime indemnitaire

Il s'agit de modifier le régime indemnitaire, plus particulièrement le CIA (Complément Indemnitaire Annuel). Plutôt que de proposer uniquement 0, 50 ou 100%, M. le Maire propose de moduler le versement du CIA de 0 à 100%.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de fixer entre 0 et 100% le montant du CIA selon l'objectif atteint.

Evolution d'un poste organigramme

Compte tenu de la faible fréquentation sur certains créneaux horaire, une réflexion est en cours sur l'évolution du poste de bibliothécaire qui pourrait passer de 100 à 70%.

Une proposition est à l'étude pour permettre à l'agent de garder un emploi à 100% à la commune.

5. Subventions

Judo

L'association Judo nous sollicite pour une subvention exceptionnelle pour assurer la pérennité du fonctionnement du club.

Un solde suffisant étant disponible dans le budget des subventions, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 1.700€ à l'association judo.

Commune du Teil

La commune du Teil a connu des dégâts considérables après le séisme du 11/11.

M. le Maire propose de verser une subvention de 300€.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Activité cinéma

Comme en 2018, le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 84€ aux associations pour chaque séance de cinéma gérée.

Association	Nombre de séances	Subvention à verser
Basket	1	84€
Jumelage	1	84€
Pêche	2	168€
Ronde du Pays d'Auxois	1	84€
VCPA	2	168€
Vital Gym	3	252€
Commune	1	0€
TOTAL	11	840 €

6. Espaces verts

Valorisation paysagère du Pâtis de Velard

Le CAUE a offert un arbre à la commune à l'occasion de ses 40 ans. L'arbre sera planté sur le pâtis de Velard.

Le CAUE propose de faire une étude pour valoriser cette place.

Au préalable, il faut faire une expertise phytosanitaire des arbres (platanes), sur le pâtis de Velard et sur l'ensemble des arbres de la commune.

Cette expertise pourrait déboucher sur un plan de gestion des arbres situés sur le territoire communal

• Sauvegarde des arbres de Bois Brûlé

Pour la protection des chauves-souris, l'ONF met en place un plan de sauvegarde de la forêt de Bois Brûlé. En s'engageant à laisser ce bois en l'état, l'ONF rétribuera la commune à hauteur du nombre d'arbres présents.

7. Affaires diverses

Assurance du personnel CNRACL

La société Malakoff Médéric qui gérait jusqu'à présent le contrat décès du personnel de la commune a dénoncé le contrat en date du 31/12/19.

Pour maintenir les droits des agents en matière d'assurance décès, la société AXA a été contactée pour nous faire une proposition de garantie décès.

Avant octobre 2020, la future équipe municipale devra décider de maintenir ou pas ces contrats et si besoin de les regrouper.

Travaux

M. le Maire fait un point sur l'avancée des travaux.

La question du réseau de chaleur se pose en même temps.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la pose de fourreaux afin de permettre le raccordement éventuel de la Poste au réseau de chaleur.

• La commission de contrôle des élections se réunira le 21/02/20.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.